

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1185

16 juin 2007

SOMMAIRE

Alinéa Editions et Communications S.à.r.l.	56851	Lorfinance S.A.	56846
Alpha Asset S.A.	56875	Lumiere (Lux 1) S. à r.l.	56834
Alron 2000 S.A.	56875	Matrix La Gaude Property S.à r.l.	56871
Ambre Holding S.A.	56841	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	56870
Apax PCM 2 Sàrl	56855	Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	56870
Apax PCM 6 Sàrl	56837	Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.	56866
Azabu Holding S.A.	56834	Metropolitan Properties S.à r.l.	56866
Capitalpost Luxembourg S.à r.l.	56835	Miron S.A.	56847
Clarins Groupe S.à r.l.	56880	MK Luxinvest S.A.	56858
Crown Forex S. à r.l.	56849	Océane Re	56872
DBA Lux 1	56837	Panev S.A.	56874
Emresa S.A.	56853	Paradisa S.A.	56869
Enel Finance International S.A.	56851	Pecunia Investments S.A.	56846
European Wine Trading S.A.	56861	Pilota S.A.	56849
Excelsior Global Investment	56849	Plamex S.A.	56848
Field Point I-A RE 1	56859	ProLogis Belgium V S.à r.l.	56854
Field Point RE VI	56859	ProLogis Czech Republic XI S.à r.l.	56862
F.I. Holding Co.	56873	ProLogis Poland XXVIII S.à r.l.	56873
Financimmo S.A.	56852	Ruala Invest S.A.	56847
Forteri Lux S.A.	56855	Ruco S.A.	56852
Genpact Global (Lux)	56880	Sanpaolo Immobilière S.A.	56835
Holdarion S.à r.l.	56841	Sanpaolo Real Estate S.A.	56836
Indiana S.A. Holding	56865	Serendipity International Consulting	56864
International A.C.P. S.A.	56874	S.I. Umbolt S.A.	56850
International Hotel Licensing Company S.à r.l.	56859	Société Financière pour la Distribution ..	56880
Inverlux S.A.	56864	Soen Luxembourg S.A.	56879
JAPAN PACIFIC FUND société d'investis- sment à capital variable	56879	Sorep S.A.	56850
Jucad SA Soparfi	56851	Sunset Holdings S.A.	56853
Katekero S.à.r.l.	56848	Tricos S.A.	56870
Laeis GmbH	56840	Trisomie 21 Lëtzebuerg Asbl	56852
LAFI Luxembourg S.à r.l.	56836	Urbaninvest S.A.	56871
LogicaCMG Luxembourg S.A.	56863	Wardim S.A.	56872
		Zatra SA	56854

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 10 avril 2007

L'Associé Unique LUMIERE (LUX 1) S. à r.l. de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
 - Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
 - Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer:
 - Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;
 - Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

Par T. Zwart

Gérant

Référence de publication: 2007054822/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Azabu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.018.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour AZABU HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055215/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Capitalpost Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.976.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

d'accepter la démission de:

- Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

de nommer:

- Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

Par J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007054823/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg le 27 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date de ce jour et décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur
- Monsieur Giampiero D'Urzo, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

Le mandat des Administrateurs ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée, sans pour autant préjuger des décisions qui appartiennent au Conseil d'Administration, exprime le souhait que Monsieur l'Administrateur Stéphane Bosi prénommé soit reconduit dans sa fonction de Président.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour un nouveau mandat et décide de nommer pour un terme de un an la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Le conseil d'administration

S. Bosi / S. Vandì

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007054839/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

LAFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.626.

—
Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenue le 23 février 2007

Le Conseil de Gérance de la Société LAFI LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

De nommer en qualité d'agent délégué à la gestion journalière de la Société avec pouvoir de signature conjointe pour une durée de mandat indéterminée les personnes suivantes:

- M. Stan Yasuda, né le 9 octobre 1958 à Los Angeles, United States of America, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 8105 Irvine Center Dr, Suite 200, Irvine, CA 92618, United States of America;

- Mlle Kathryn Polson, née le 19 mars 1961 à Los Angeles, United States of America, employée privée ayant son adresse professionnelle au 8105 Irvine Center Dr, Suite 200, Irvine, CA 92618, United States of America;

- M. Tim Holmes, né le 5 février 1971 à Davenport, Iowa, United States of America, employé privé ayant son adresse professionnelle au 8105 Irvine Center Dr, Suite 200, Irvine, CA 92618, United States of America;

Luxembourg, le 23 février 2007.

S. Canova

Gérant

Référence de publication: 2007054825/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

—
L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 27 mars 2007, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date de ce jour et décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs:

- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

- Monsieur Giampiero D'Urzo, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

Le mandat des Administrateurs ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée, sans pour autant préjuger des décisions qui appartiennent au Conseil d'Administration, exprime le souhait que Monsieur l'Administrateur Stéphane Bosi prénommé soit reconduit dans sa fonction de Président.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour un nouveau mandat et décide de nommer pour un terme de un an la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

S. Bosi / S. Vandì

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007054840/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.875,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.181.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2006 que l'associé de la Société, DBA LUX HOLDING S.A., B 111.180, a changé de forme juridique et est désormais une société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054827/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Apax PCM 6 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.927.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of a société à responsabilité limitée, denominated APAX PCM 6 Sàrl (the «Company»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101927.

The Company was incorporated on 22ⁿ June 2004, by a deed of the public notary Maître Jacques Delvaux, published in the Mémorial C on 1st October 2004, number 975, page 46772.

The meeting is presided by Mr Daniel Boone, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sandra Schenk, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by it have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the sole shareholder represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 125 shares Sparts sociales») issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the annual report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the year ending 31 December 2006;
2. Approval of the annual accounts for the year ending 31 December 2006;
3. Allocation of the result;
4. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006;
5. Presentation of the report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») relating to the interim balance sheet of the Company until 26 March 2007;
6. Approval of the interim balance sheet of the Company;
7. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for their duties performed from the 1st January 2007 until the date of liquidation;

8. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation; and

9. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2006 on the basis of the Board of Directors' («Conseil de Gérance») report.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges the result of EUR 0.- for the financial year as of.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance»), in respect of the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to approve the interim balance sheet on the basis of the Board of Directors' («Conseil de Gérance») report.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the exercise of their mandates from 1st January 2007 until the date hereof.

Sixth resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint OPR LIQUIDATORSHIP LTD., incorporated and having its registered office at OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the British Virgin Islands Trade Registry under the number 679628, as liquidator of the Company.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2006 and the interim balance sheet drawn up from 1st January 2007 until 27th March 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée APAX PCM 6 Sàrl (la «Société»), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B, numéro 101928.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 22 juin 2004 par-devant le notaire Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C du 1^{er} octobre 2004, numéro 975, page 46772.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David Benhamou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) L'associé unique représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé unique représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 125 parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport annuel du Conseil de Gérance au 31 décembre 2006;
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
 3. Allocation du résultat;
 4. Décharge accordée aux membres du Conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2006;
 5. Présentation du rapport du Conseil de Gérance concernant les états financiers intérimaires de la Société jusqu'au 26 mars 2007;
 6. Approbation des états financiers intérimaires de la Société;
 7. Décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes;
 8. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société; et
 9. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006 sur base du rapport de gestion du Conseil de Gérance.

Seconde résolution

L'associé unique prend connaissance du résultat de EUR 0,- pour l'année fiscale précitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur fonction pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver les états financiers intérimaires établis sur base du rapport du Conseil de Gérance.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat Depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'associé unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Septième résolution

Est nommé liquidateur OPR LIQUIDATORSHIP LTD., une société incorporée et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 679628.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et les états financiers intérimaires précités.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de non concordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600,-

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Boone, S. Schenk, D. Benhamou, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4500. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007054828/202/174.

(070055889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Laeis GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 106.344.

AUSZUG

Ausserordentliche Generalversammlung vom 14. März 2007

«Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abtretung von Herrn Karl Eping als Geschäftsführer der Gesellschaft anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Geschäftsführern, für eine unbestimmte Zeit:

- Herrn Ralph Lutz, mit Geschäftsadresse in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, geboren in Wasserliesch (Deutschland) am 17. Dezember 1963, und

- Herrn Horst Schmitt, mit Geschäftsadresse in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, geboren in Trier (Deutschland), am 1. Juni 1962,

welche die Gesellschaft jeder unter seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann.»

Luxemburg, am 14. März 2007.

Für gleichlautenden Auszug
HPS S.p.A.
A. Machirelli
President

Référence de publication: 2007054858/820/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ambre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.773.

Messieurs David De Marco, Alain Lam et Bruno Beernaerts ont démissionné de leur fonction d'Administrateur, avec effet au 17 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054830/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Holdarion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.116.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HOLDARION S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HOLDARION S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2007. Relation: ECH/2007/ 426. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007055391/201/255.

(070055694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pecunia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.565.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note du changement de siège social du Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet au 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007054836/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue, le 23 mars 2007

Première résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs suivants:

- M. Carlo Santoiemma, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 - M. Lorenzo Patrassi, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 - M. Pietro Feller, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
 - M. Christophe Velle, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet au 23 mars 2007.

L'assemblée accepte également la démission de HRT REVISION S.à r.l., établie à Luxembourg, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateurs avec effet au 23 mars 2007:

- M. John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- M. Pierre Lentz, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- M. Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIEX SA., commissaire aux comptes, avec siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 23 mars 2007, le siège social de la société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Agent Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007055192/24/37.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 avril 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Annamaria Magri (Annexe 1^{er}.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Madame Annamaria Magri, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Le conseil d'administration
S. De Meo / M. La Rocca
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054843/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ruala Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.773.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 14 mars 2007 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu à Luxembourg en date du 14 mars 2007 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour RUALA INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055854/768/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Plamex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.059.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Martino Tosini (Annexe 1^{er}.) de sa fonction d'Administrateur et Président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Martino Tosini, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Le conseil d'administration

S. De Meo / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054844/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Katekero S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 72, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.785.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 13 mars 2007 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 16 mars 2007, EAC /2007/2483, que:

Le capital de la société KATEKERO S.à.r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Joaquim Mergulhao Rebelo, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 375, rue du Brill	50
- Monsieur Paulo Jorge De Matos Dias, demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 146, boulevard Kennedy,	50
Total: cent parts sociales:	100

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de nommer à compter du 13 mars 2007 pour une durée indéterminée:
- Monsieur Paulo Jorge De Matos Dias, prèdit, dans la fonction de gèrant administratif.
- Monsieur Joaquim Mergulhao Rebelo, prèdit, dans la fonction de gèrant technique.
- de prèciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gèrants.

Pour extrait conforme, délivrèe sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2007.

A. Biel

Notaire

Réfèrence de publication: 2007054850/203/27.

Enregistrè à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signè): G. Reuland.

(070056011) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pilota S.A., Sociètè Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.659.

Il rèsulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les rèsolutions suivantes:

Quatrièmè rèsolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée dècide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli et dècide de nommer:

Monsieur Davide Murari, employè privè au 12, avenue de la Libertè, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Prèdident du Conseil d'Administration;

Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employè privè au 12, avenue de la Libertè, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Stefano De Meo, employè privè au 12, avenue de la Libertè, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi confèrè aux administrateurs et au Prèdident du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturè au 31 dècembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée dècide nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi confèrè au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturè au 31 dècembre 2006.

Cinquièmè rèsolution

L'Assemblée dècide de transfèrer, avec effet immèdiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / S. De Meo

Administrateur / Administrateur

Réfèrence de publication: 2007054845/43/32.

Enregistrè à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signè): G. Reuland.

(070055969) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 30 avril 2007.

**Crown Forex S. à r.l., Sociètè à responsabilitè limitèe (en liquidation),
(anc. Excelsior Global Investment).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.870.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 avril 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siègant en matièere commerciale, a ordonnè en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la

dissolution et la liquidation de la société s.à r.l CROWN FOREX (anc. s.à r.l. EXCELSIOR GLOBAL INVESTMENT), avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Laurent Bizzotto, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 mai 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître L. Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2007054874/7631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07634. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

S.I. Umbolt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.550.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 Mars 2007 que:

1. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Stefano Doninelli, demeurant professionnellement Viale Stefano Franscini, 1, CH-6901 Lugano;
- Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Moinet, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Est réélu commissaire pour la même période:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054846/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sorep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 49.266.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2006

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet au 31 décembre 2006, la société READ SARL établie et ayant son siège social 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2007 la société MGI FISOGEST Sarl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054847/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Jucad SA Soparfi, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.098.

Le siège social de la société JUCAD SA SOPARFI, situé 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, est dénoncé à compter du 31 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054862/1488/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée, le 26 mars 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Claudio Machetti, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Carlo Santoemma, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gabriele Frea, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
Mme Sophie Jacquet, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007054848/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alinéa Editions et Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 79.442.

Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2007

1. Madame Maria Pietrangeli, journaliste, demeurant à L-7248 Bereldange, 8, rue Michel Rodange, et
 2. Madame Patricia Sciotti, conseil en communication, demeurant à L-1726 Luxembourg, 45, rue Hentges,
- qui ont déclaré être les associées représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ALINEA EDITIONS ET COMMUNICATION S.à r.l., avec siège social à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde ont déclaré que l'adresse de la gérante Madame Maria Pietrangeli, est actuellement L-7248 Bereldange, 8, rue Michel Rodange.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054851/206/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Trisomie 21 Lëtzebuerg Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7374 Helmdange, 144, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg F 653.

En date du 21 mars 2007, lors de son assemblée générale annuelle le siège social de l'association TRISOMIE 21 LË-TZEBUERG a été modifié.

Modification des statuts de l'association, en vertu de l'article 26-2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Est visé par cette modification l'article suivant:

Art. 2. L'association a son siège à: L-7374 Helmdange, 144, rte de Luxembourg

Référence de publication: 2007054861/7306/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07346. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Financimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 8A, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 120.634.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 10 avril 2007, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch-sur-Alzette en date du 12 avril 2007, LSO CD/03338, que l'assemblée générale extraordinaire a décidé:

- d'accepter à compter du 12 avril 2007, la démission de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, savoir: Monsieur Diego Bragoni, administrateur de société, demeurant à L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, boulevard J.F. Kennedy.

- de nommer à compter du 12 avril 2007, pour une durée de six années dans la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué: Madame Cristina Maria Do Carmo Da Silva, employée privée, demeurant à L-1613 Luxembourg, 59, rue Jean François Gangler.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2012.

- L'assemblée confirme que conformément à l'article 9 in fine des statuts vis-à-vis des tiers la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054852/203/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ruco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.622.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur

- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour RUCO S.A.

J. Claeys

Administrateur

Référence de publication: 2007055217/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sunset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 avril 2007

L'Assemblée ayant été informée de la décision de Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement avenue Monterey, 20, L-2016 Luxembourg, de démissionner de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 17 avril 2007, décide d'accepter sa démission.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur de catégorie B démissionnaire Monsieur Jean-Christophe Dauphin, né le 20 novembre 1976, à Nancy (France), demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

En conséquence de ce qui précède, le conseil sera dorénavant composé de la manière suivante:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Orlando Antonini, né le 20 décembre 1933, à Bologne, Italie, demeurant Via Castiglione, 21 - I-40123 Italie;
- Monsieur Christophe Velle, né le 28 octobre 1974, à Thionville, France, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Gerd Fricke, né le 26 septembre 1951, à Koethen, Allemagne, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Francesco Bellini, né le 20 novembre 1947, à Ascoli Piceno, Italie, demeurant 920 - 5th Avenue SW, No. 2501 - Calgary, Alberta, Canada T2P 5P6;
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, né le 20 novembre 1976, à Nancy (France), demeurant professionnellement 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SUNSET HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055173/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Emresa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 1^{er} juin 2006

Quatrième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de 1 an:

- Monsieur Marc Neuen, demeurant professionnellement 29, rue de Luxembourg, L-4391, PontPierre

- Monsieur Marc Hansen, demeurant professionnellement 29, rue de Luxembourg, L-4391, PontPierre
 - Monsieur Patrick Hansen, demeurant professionnellement 29, rue de Luxembourg, L-4391, PontPierre
 Monsieur Marc Neuen est reconduit également comme administrateur-délégué.
 Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale 2007 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Strassen, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007054853/578/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Zatra SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.963.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2007

1. La démission de l'administrateur, M. Léon Steinmetz, est acceptée.
2. M. Jean Gouverneyre, né le 28 janvier 1965 à Grandis (France) et demeurant à B-8700 Waregem, 26, Kleithoekstraat, est nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ZATRA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054854/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ProLogis Belgium V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.409.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sarl	15
Total:	15

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérante

J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007055066/1127/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03409. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070055424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Forteri Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.865.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2006

1. La démission de l'administrateur, M. Marco Poos, est acceptée.
2. M. Thierry Beaujean, né le 31 décembre 1979 à Luxembourg et demeurant à L-8216 Marner, 14, rue de Bertrange, est nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour FORTERI LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054856/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02719. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070055421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Apax PCM 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.779.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Senningerberg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of a société à responsabilité limitée, denominated APAX PCM 2 Sàrl (the «Company»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101779.

The Company was incorporated on 21st June 2004, by a deed of the public notary Maître Jacques Delvaux, published in the Mémorial C on 21st September 2004, number 939, page 45058.

The meeting is presided by Mr Daniel Boone, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sandra Schenk, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Benhamou, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I) The sole shareholder represented at the meeting as well as the number of shares held by it have been set out on an attendance list signed by the proxy-holder of the sole shareholder represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxy given by the represented sole shareholder to the present meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 350 shares («parts sociales») issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the annual report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the year ending 31 December 2006;
2. Approval of the annual accounts for the year ending 31 December 2006;
3. Allocation of the result;
4. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006;
5. Presentation of the report of the Board of Directors («Conseil de Gérance») relating to the interim balance sheet of the Company until 26 March 2007;
6. Approval of the interim balance sheet of the Company;
7. Discharge given to the Board of Directors («Conseil de Gérance») of the Company for their duties performed from the 1st January 2007 until the date of liquidation;
8. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation; and
9. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

After discussion, the meeting unanimously resolved the following decisions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2006 on the basis of the Board of Directors' («Conseil de Gérance») report.

Second resolution

The sole shareholder resolves to bring forward the profit of EUR 59,396.77 to the next financial year.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance»), in respect of the performance of their duties for the financial year ending 31 December 2006.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to approve the interim balance sheet on the basis of the Board of Directors' («Conseil de Gérance») report.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors («Conseil de Gérance») for the exercise of their mandates from 1st January 2007 until the date hereof.

Sixth resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Seventh resolution

The sole shareholder decides to appoint OPR LIQUIDATORSHIP LTD., incorporated and having its registered office at OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the British Virgin Islands Trade Registry under the number 679628, as liquidator of the Company.

The aforesaid liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2006 and the interim balance sheet drawn up from 1st January 2007 until 27th March 2007.

The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in the process of being liquidated.

The liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg.

Se tient l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée APAX PCM 2 Sàrl (la «Société»), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B, numéro 101779.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 21 juin 2004 par-devant le notaire Maître Jacques Delvaux, publié au Mémorial C du 21 septembre 2004, numéro 939, page 45058.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Boone, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur David Benhamou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) L'associé unique représenté à l'assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, la procuration de l'associé unique représenté, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 350 parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport annuel du Conseil de Gérance au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Allocation du résultat;
4. Décharge accordée aux membres du Conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale prenant fin au 31 décembre 2006;
5. Présentation du rapport du Conseil de Gérance concernant les états financiers intérimaires de la Société jusqu'au 26 mars 2007;
6. Approbation des états financiers intérimaires de la Société;
7. Décharge accordée aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat à compter du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes;
8. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société; et
9. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année prenant fin au 31 décembre 2006 sur base du rapport de gestion du Conseil de Gérance.

Seconde résolution

L'associé unique décide de reporter le profit de EUR 59.396,77 à l'exercice suivant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société en ce qui concerne l'exercice de leur fonction pendant l'année sociale clôturée au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver les états financiers intérimaires établis sur base du rapport du Conseil de Gérance.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance pour l'exercice de leur mandat depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'associé unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Septième résolution

Est nommé liquidateur OPR LIQUIDATORSHIP LTD., une société incorporée et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 679628.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 et les états financiers intérimaires précités.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de non concordance entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.600,-

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Boone, S. Schenk, D. Benhamou, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4496. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007054810/202/174.

(070055994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

En date du 30 mars 2007 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renouveler le mandat de

Monsieur Thomas Goergen

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

25, rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg

en qualité d'Administrateur pour un mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010;

- de renommer

PricewaterhouseCoopers sàrl, 400, route d'Esch,
L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour MK LUXINVEST S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055085/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007055274/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

**Field Point I-A RE 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. Field Point RE VI).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.073.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIELD POINT I-A, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121088, (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Maï N'Diaye, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of FIELD POINT RE VI, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122073, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 26 January 2007 number 59, page 2790.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from FIELD POINT RE VI to FIELD POINT I-A RE 1.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of FIELD POINT I-A RE 1.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 1,500.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

FIELD POINT I-A, eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 121088 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Maÿ N'Diaye, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von FIELD POINT RE VI, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B122073, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger am 6. November 2006, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 26. Januar 2007, Nummer 59, Seite 2790.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von FIELD POINT RE VI, in FIELD POINT I-A RE 1 zu ändern.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschluss hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft fährt die Bezeichnung FIELD POINT I-A RE 1».

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa 1.500,- Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. N'Diaye, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3624. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054974/211/78.

(070055864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 523.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN WINE TRADING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.657, constituée suivant acte reçu le 10 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 10 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 2 mai 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.158 du 1^{er} août 2002.

L'assemblée est présidée par Stéphanie Colleaux, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 123.600,- (cent vingt-trois mille six cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) à EUR 523.600,- (cinq cent vingt-trois mille six cents Euros) par l'émission de 1.236 (mille deux cent trente-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune assorties d'une prime d'émission de EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros) soit une prime d'émission globale de EUR 1.545.000,- (un million cinq cent quarante-cinq mille Euros) par apport en numéraire en vue de procéder ensuite à l'augmentation de capital d'une participation, la société M. CHAPOUTIER.

2.- Souscription et libération des nouvelles actions ainsi créées.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 123.600,- (cent vingt-trois mille six cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) à EUR 523.600,- (cinq cent vingt-trois mille six cent Euros) par l'émission de 1.236 (mille deux cent trente-six) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune assorties d'une prime d'émission de EUR 1.250,- (mille deux cent cinquante Euros) soit une prime d'émission globale de EUR 1.545.000,- (un million cinq cent quarante-cinq mille Euros).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.236 actions nouvelles ACQUASOURC S.A. société anonyme avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite ACQUASOURCA S.A. prénommée, représentée par Stéphanie Colleaux prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes, a déclaré souscrire aux 1.236 actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.668.600,- (un million six cent soixante-huit mille six cents Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 123.600,- (cent vingt-trois mille six cents Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 1.545.000,- (un million cinq cent quarante-cinq mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt-trois mille six cents Euros (EUR 523.600,-) représenté par cinq mille deux cent trente-six (5.236) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Colleaux, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, Relation: LAC/2007/3152. — Reçu 1.236 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054921/211/70.

(070055848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ProLogis Czech Republic XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.893.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl	500
Total:	500

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérante

J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007055075/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

LogicaCMG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La Société UNILOG IT SERVICES, une société par actions simplifiées, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social à F-75008, 37, rue du Rocher, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 326 803 145,

dûment représentée par Maître Julie Doll, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 avril 2007 par Monsieur Didier Herrmann en sa qualité de représentant légal de la société UNILOG, société anonyme dont le siège social est à Paris (75008), 37-41, rue du Rocher, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 702 042 755, laquelle société est le président de l'organe de gestion de UNILOG IT SERVICES dûment habilité;

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée UNILOG IT SERVICES, agissant en sa qualité d'associée unique de la société LogicaCMG LUXEMBOURG S.A. (ci-après l'«Associée Unique»), ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 5, rue du Fort Bourbon, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.212, constituée sous la dénomination et forme juridique de SEGUIN S.à.r.l. en vertu d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 16 mars 1991 sous le numéro 133, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 31 mars 2004 sous le numéro 624 et par un acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, alors de résidence à Luxembourg, du 2 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après la «Société»)

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec les points suivants:

1.- Acter et confirmer le transfert du siège social de la société du 5, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, au 7, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, avec prise d'effet au 1^{er} février 2007, décidé par le conseil d'administration de la Société du 31 janvier 2007;

2.- Acter et confirmer la résiliation du contrat de bail signé le 29 septembre 1992 entre la Société et SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A. (anciennement IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A.);

3.- Acter et confirmer la ratification de la conclusion du nouveau contrat de bail signé le 8 décembre 2006 entre la Société et la société IMMOBILIERE DE L'OUEST S.A.;

4.- Modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises;

5.- Divers.

L'Associée Unique, tel que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de prendre acte et de confirmer le transfert de siège décidé par le conseil d'administration le 31 janvier 2007 du 5, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, au 7, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, avec effet au 1^{er} février 2007.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de prendre acte et de confirmer la résiliation avec effet au 31 janvier 2007 du contrat de bail qui avait été signé le 29 septembre 1992 entre la Société, en sa qualité de preneur, et la société SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A. (anciennement IMPRIMERIE SAINT-PAUL S.A.), établie et ayant son siège social à L-2988 Luxembourg, 2, rue Christophe Pantin, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.170, en sa qualité de bailleur.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de prendre acte et de confirmer la conclusion du nouveau contrat de bail signé le 8 décembre 2006 entre la Société, en sa qualité de preneur, alors dénommée LogicaGMG LUXEMBOURG S.à.r.l., représentée par son gérant unique Monsieur Thierry Siouffi et la société IMMOBILIERE DE L'OUEST S.A., établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.084, en sa qualité de bailleur, avec effet au 1^{er} février 2007.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré à tout autre endroit au sein de la commune de Bertrange par décision du conseil d'administration ou du directoire, selon l'organe de gestion choisi. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, si l'actionariat est composé de plusieurs actionnaires, délibérant comme en matière de modifications des statuts.»

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée au représentant du comparant en langue d'elle connue, le représentant de l'actionnaire, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: J. Doll, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 17 avril 2007, MER/2007/421. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 avril 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007054907/243/73.

(070055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

SERENDI, Serendipity International Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 73.261.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 19 février 2007

Le Conseil acte la démission avec effet au 19 février 2007 de ses fonctions d'administrateur délégué de Monsieur Hervé Riols.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007055087/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05525. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.590.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 mars 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Monique Juncker, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes sortant et rééligible:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

est rappelé à ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour INVERLUX S.A.
P. Toussaint
Administrateur

Référence de publication: 2007055230/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Indiana S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.839.

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDIANA S.A. HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 315 du 18 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Helminger, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 675.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- à EUR 710.000,- par la création et l'émission de 6.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
- 2) Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.
- 3) Souscription et libération des actions nouvelles.
- 4) Modification afférente de l'article 3, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-) par la création et l'émission de six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet l'actionnaire majoritaire à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire minoritaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires les six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles sont souscrites par COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts, premier alinéa, est modifié comme suit:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent dix mille euros (EUR 710.000,-) représenté par sept mille cent (7.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 9.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Schlim, C. Haag, M. Helmingier, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1508. — Reçu 6.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055100/242/64.

(070055603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.450.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055241/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Metropolitan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.088.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

In the year two thousand and seven, on the first day of March,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.939,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») representing the entire share capital of METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.672 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on September 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2108 of November 11, 2006, which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21, 2006, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by two million seven hundred twenty-one thousand four hundred euro (EUR 2,721,400.-), from one million three hundred sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,367,500.-) up to four million eighty-eight thousand nine hundred euro (EUR 4,088,900.-) by the issue of twenty-one thousand seven hundred seventy-one (21,771) Class A shares and five thousand four hundred forty-three (5,443) Class B shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The twenty-one thousand seven hundred seventy-one (21,771) Class A shares and the five thousand four hundred forty-three (5,443) Class B shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

Name of the Subscribers	Number and Class of Shares
HEPP III MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed	21,771 Class A shares
Total	21,771 Class A shares
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., prenamed	5,443 Class B shares
Total	5,443 Class B shares

The twenty-one thousand seven hundred seventy-one (21,771) Class A shares and the five thousand four hundred forty-three (5,443) Class B shares newly issued have been fully paid up by the subscribers by contributions in cash, so that the amount of two million seven hundred twenty-one thousand four hundred euro (EUR 2,721,400.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of the foregoing resolution, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholders	Number and Class of Shares
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., prenamed	32,711 Class A shares
Total	32,711 Class A shares
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., prenamed	8,178 Class B shares
Total	8,178 Class B shares

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at four million eighty-eight thousand nine hundred euro (EUR 4,088,900.-) represented by thirty-two thousand seven hundred eleven (32,711) class A shares and eight thousand one hundred seventy-eight (8,178) class B shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 30,300.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.939,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées aux présents actes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») représentant l'intégralité du capital social de METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.672 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 Septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2108 du 11 Novembre 2006, qui a été modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2006 dont la publication est en cours, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de deux millions sept cent vingt et un mille quatre cents euros (EUR 2.721.400,-), pour le porter de son montant actuel de un million trois cent soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 1,367,500,-) à quatre millions quatre-vingt-huit mille neuf cents euros (EUR 4.088.900,-) par l'émission de vingt et un mille sept cent soixante et onze (21.771) parts sociales de Classe A et de cinq mille quatre cent quarante-trois (5.443) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les vingt et un mille sept cent soixante et onze (21.771) parts sociales de Classe A et les cinq mille quatre cent quarante-trois (5.443) parts sociales de Classe B nouvellement émises ont été entièrement souscrites de la façon suivante:

Noms des Souscripteurs	Nombre et Classe de Parts Sociales
HEPP III MASTER LUXEMBOURG S.à r.l., pré-désignée	21.771 parts sociales de Classe A
Total	21.771 parts sociales de Classe A
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l, pré-désignée	5.443 parts sociales de Classe B
Total	5.443 parts sociales de Classe B

Les vingt et un mille sept cent soixante et onze (21.771) parts sociales de Classe A et les cinq mille quatre cent quarante-trois (5.443) parts sociales de Classe B nouvellement émises ont été entièrement libérées par les souscripteurs par des apports en numéraire, de sorte que la somme de deux millions sept cent vingt et un mille quatre cents euros (EUR 2.721.400,-), se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

En conséquence de la résolution ci-avant, le capital social de la Société est détenu ainsi qu'il suit:

Associés	Nombre et Classe de Parts Sociales
HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., pré-désignée	32.711 parts sociales de Classe A
Total	32.711 parts sociales de Classe A
GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l, pré-désignée	8.178 parts sociales de Classe B
Total	8.178 parts sociales de Classe B

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions quatre-vingt huit mille neuf cents euros (EUR 4.088.900,-) représenté par trente-deux mille sept cent onze (32.711) parts sociales de classe A et huit mille cent soixante-dix huit (8.178) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 30.300.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Sertstevevs, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1513. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055372/242/141.

(070055710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.366.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Le nombre des administrateurs est ainsi augmenté de trois à quatre.

Puis, l'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel et Madame Monique Juncker, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur, Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour PARADISA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055220/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055242/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055244/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Tricos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.561.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008. Le nombre des administrateurs est ainsi augmenté de trois à quatre.

La même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de l'Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour TRICOS S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055229/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.910.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055246/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mars 2007 a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et a ainsi nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Sinan Sar, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à.r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Monique Juncker, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour URBANINVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055187/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Océane Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.891.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mars 2007

L'Assemblée du 15 avril 2007 décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Monsieur Jean-Louis Thebault,
- Monsieur Yvon Colleu,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de nommer KPMG AUDIT, Réviseur Indépendant. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

OCEANE RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007055139/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03358. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.594.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 avril 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Roger Leclercq de ses fonctions d'administrateur A et n'a pas procédé à son remplacement. Le nombre d'administrateurs est ainsi réduit de cinq à quatre. (un A et trois B)

La même Assemblée a également appelé aux fonctions d'administrateur B Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. administrateurs B démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur A:

Monsieur Marcel Genadry, 103, rue du Général Lozt, B-1180 Bruxelles

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Marcel Genadry, Administrateur A
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur B
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur B
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour WARDIM S.A.

G. Birchen

Administrateur B

Référence de publication: 2007055188/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

F.I. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 30.754.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2007

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Mohamed Abid Elshukri, ingénieur, demeurant à Airport Road, Benghazi, 2056 Tripoli, Libye, Président
- Monsieur Muftah Saleh Rwimi, ingénieur, demeurant au 165, University Street, Tripoli, Libye
- Monsieur Mokhtar Mohamed Dernawi, comptable, demeurant au Ain Zara KM6, Tripoli, Libye
- Monsieur Mohamed Mohamed Zahra, ingénieur, demeurant au Gorje Road, Andalus Area

Le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055401/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

ProLogis Poland XXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.973.

—
à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d., ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d., ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quinze (15) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:
Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sarl	15
Total:	15

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORISHIP Sarl
Gérante
J. Davies
Gérante

Référence de publication: 2007055064/1127/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 mars 2007 à 15.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de MM. Francisco de Murga, Alaric de Murga, J-Claude Schmitz en tant qu'administrateur pour un terme devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., 8, rue Haute, Clemency, en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui examinera les comptes clôturés au 31 décembre 2007.»

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055092/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Panev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 mars 2007

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Anja Koullissen, employée privée avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe A de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de classe B de Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Massimo Gilotti, employé privé,

avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055105/655/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée donne à l'unanimité quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour l'exercice écoulé.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Jean Quintus

Monsieur Koen Lozie

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet

et du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Noël Didier

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055097/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.151.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Sébastien Schaack, employé, avec adresse professionnelle au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 13 avril 2007;

2.- La société PANEV S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Sébastien Schaack, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 13 avril 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ALPHA ASSET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- PANEV S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, né Thionville (France), le 22 juillet 1978, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2.- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79.709);
- 3.- La société LUX KONZERN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80.993).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société CO-VENTURES S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48.838).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémontrées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schaack, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4095. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055807/239/194.

(070056837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

JAPAN PACIFIC FUND société d'investissement à capital variable, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 8.340.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2006

- L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de clôturer la liquidation
- L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prend la décision que les archives et comptes de la Société seront gardés à l'ancien siège social pour une période de 5 ans.

Pour JAPAN PACIFIC FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055725/526/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02672. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Soen Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.269.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2006 que:

Monsieur Herman Moors, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, (Belgique) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Mike Jimmy Tong Sam démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055849/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 188.970.854,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 20 avril 2007

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 20 avril 2007 que M. Jagdish Khattar, né le 18 décembre 1942 à New Dehli en Inde, et résidant au 11th Floor, Jeevan Prakash, K G Marg, à New Delhi en Inde, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 20 avril 2007 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007055735/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

Par résolution signée en date du 30 octobre 2006, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au poste de Réviseur d'entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007

Signature.

Référence de publication: 2007055727/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Société Financière pour la Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 52.950.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA DISTRIBUTION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055107/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.